



# **Règlements Particuliers**

**Saison 2014 -2015**

Les modifications apportées ont été notifiées en rouge

**Le sport fait  
battre le coeur de l'Ain !**

   [www.ain.fr](http://www.ain.fr)

 mon Département **100%** essentiel

*l'ain*  
Conseil général

# Règlements Particuliers Seniors

*communs pour les catégories D1 à D4*

## ENGAGEMENTS

Ils se font par écrit sur le formulaire spécifique et doivent parvenir au Comité de l'Ain par mail avant le 30 juin de l'année en cours, exception pour la catégorie D4 dont la date limite est fixée au 5 septembre de l'année en cours

## QUALIFICATIONS ET LICENCES

- Age
  - année **94** et avant
  - surclassement simple **délivré** par le médecin de famille : années **97 et 98 (U18 – U17) pour masculins et féminins**
  - surclassement **délivré** par un médecin agréé **avec accord du médecin régional : année 99 (U16) pour les féminines uniquement**
  - **se référer au tableau des surclassements**
- Nombre de joueurs autorisés : 10 maximum
- Types de licences autorisées
  - Licence C : 10 maximum
  - Licence C1, C2 ou T : 3 maximum
  - **Création de la 1<sup>ère</sup> équipe sénior d'un groupement : 4 maximum**
- Couleurs de licences autorisées
  - Blanches (BC) : 10 maximum
  - Vertes (VT) : 10 maximum
  - **Jaunes (JE) : 2 maximum**
  - **Orange (OH/ON) : 2 maximum**
  - **Rouge (RH/RN) : 2 maximum**

**Important : Le nombre total de licences J, O et R ne pourra être supérieur à 5**

## REGLEMENT DE JEU

- Temps de jeu fixé comme suit :

Durée de la rencontre	4 X 10 minutes
Durée d'une prolongation (**)	5 minutes
Intervalles entre périodes 1-2 et 3-4	2 minutes
Durée de la mi-temps périodes 2-3	10 minutes
Temps morts	2 en 1 <sup>ère</sup> mi temps 3 en 2 <sup>ème</sup> mi temps (*) 1 par prolongation

**(\*) si le 1<sup>er</sup> TM n'a pas été pris avant les 2 dernières minutes de la 4<sup>ème</sup> période, l'équipe ne Bénéficiera plus que de 2 TM**

(\*\*) Les résultats nuls n'ayant pas cours, il sera joué autant de prolongations qu'il sera nécessaire pour arriver à un résultat positif.

- Nombre de participations par week-end sportif : 2 rencontres maximum
- Changements de joueurs : voir Règlement Officiel
- Joueurs absents : voir Règlement Officiel
- Attaque – Défense : voir Règlement Officiel
- Capitaine : voir Règlement Officiel
- Brûlage : 6 joueurs

## ARBITRAGE - OTM

- Catégorie désignable : les rencontres sont arbitrés par 2 arbitres officiels désignés par la CDO. En cas d'absence, se référer à l'article 31 des Règlements Généraux.
- Indemnisation : Caisse de péréquation
- Absence d'arbitres désignés ou non : responsabilité donnée au club recevant
- OTM : se référer à l'article 34 des Règlements Généraux

## RESPONSABLE DE L'ORGANISATION

Pour chaque rencontre, le groupement sportif recevant doit mettre à la disposition de l'arbitre un dirigeant assurant la fonction de responsable de l'organisation, lequel restera en contact permanent avec lui jusqu'à la fin de la rencontre.

Il pourra exceptionnellement être le marqueur ou le chronométrateur

Ce responsable majeur sera obligatoirement licencié au groupement sportif recevant et devra veiller à la bonne organisation.

**Toute situation non prévue sera examinée et traitée par le Bureau après proposition de la Commission Sportive.**

# DM1

## FORMULE

Ce Championnat se déroulera sur 2 phases :

- 1ère phase : 1 Poule unique de 12 équipes avec rencontres aller et retour
- 2ème phase (Trophée des As) :
  - rencontres sur un même lieu et sur 1 journée.
  - Sont qualifiés les 4 premiers de la 1ère phase
  - ½ finales : 1 contre 4 et 2 contre 3
  - Finale : vainqueurs des ½ finales
  - Le titre de Champion de l'Ain sera décerné au vainqueur du Trophée des AS

## MOUVEMENTS

- **MONTEES EN RM3**

- L'équipe classée 1<sup>ère</sup> de la 1<sup>ère</sup> phase
- Le Champion de l'Ain est le vainqueur du Trophée des As
- Cas particulier : si le 1<sup>er</sup> de la 1<sup>ère</sup> phase est le Champion de l'Ain, le 2<sup>ème</sup> de la 1<sup>ère</sup> phase monte en RM3

- **MONTEES SUPPLEMENTAIRES**

Les montées supplémentaires définies par la Ligue seront attribuées dans l'ordre du classement de la 1ère phase

- **DESCENTES**

Les 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> de la 1ère phase descendent automatiquement en DM2.

- **DESCENTES SUPPLEMENTAIRES DE RM3**

Il sera opéré autant de descentes supplémentaires en DM2 que de RM3 en DM1 en remontant le classement à partir de la 10<sup>ème</sup> place de la 1<sup>ère</sup> phase.

- **OBLIGATIONS**

Le groupement sportif régulièrement qualifié pour accéder à la RM3 refusant la montée n'aura pas la possibilité d'accéder à la RM3, ni de participer au Tournoi des AS la saison suivante.

## DM2

### FORMULE

Ce Championnat se déroulera sur 1 phase :

- Une Poule unique de 12 équipes avec rencontres aller et retour
- L'équipe terminant 1<sup>ère</sup> est déclarée Championne de l'Ain de DM2

### MOUVEMENTS

#### Montées en DM1

Les équipes classées 1ère et 2ème montent en DM1

#### Descentes

Les 11ème et 12ème descendent automatiquement en DM3.

#### Descentes supplémentaires:

Dans le cas des descentes supplémentaires de DM1, Il sera opéré autant de descentes supplémentaires en DM3 que de DM1 en DM2 en remontant le classement à partir de la 10<sup>ème</sup> place.

## **DM3**

### **FORMULE (\*)**

Ce Championnat se déroulera sur 1 phase :

1 Poule unique de 10 équipes avec rencontres aller et retour

L'équipe terminant 1<sup>ère</sup> est déclarée Championne de l'Ain.

### **MOUVEMENTS**

#### **Montées en DM2**

- Les équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> montent en DM2

#### **Descentes**

Les 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> descendent automatiquement en DM4.

#### **Descentes supplémentaires :**

Dans le cas des descentes supplémentaires de DM2, Il sera opéré autant de descentes supplémentaires en DM4 que de DM2 en DM3 en remontant le classement à partir de la 8<sup>ème</sup> place.

## DM4

Le championnat se déroulera en fonction du nombre d'équipes engagées, nombre connu au 5 septembre de l'année en cours

- Les équipes disputeront des rencontres « aller/retour ».

### MOUVEMENTS

- Montées en DM3
  - Les équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> montent en DM3





Adhérents  
d'associations  
sportives

ASSOCIATIONS  
SPORTIVES

# REJOINDRE UNE BANQUE DIFFÉRENTE, ÇA CHANGE TOUT.

ADHÉRENTS ET ASSOCIATIONS SPORTIVES,  
LE CRÉDIT MUTUEL VOUS FAIT BÉNÉFICIER  
D'OFFRES EXCLUSIVES.

**Crédit Mutuel**  
**banque à qui parler**  
[www.creditmutuel.fr](http://www.creditmutuel.fr)

N° Indigo 0 825 01 02 02  
434 411044

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, SA coopérative au capital de 1 974 211 680 euros, 34 rue du Wacken, 67313 Sierck-sur-Meuse Cedex 9 – RCS S 588 505 364, contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACPR), 87 rue Talbot, 75436 Paris Cedex 05, intermédiaire en opérations d'assurance sous le N° Orde 07 000 758 consultable sous [www.orias.fr](http://www.orias.fr)

## DF1

### FORMULE

Ce Championnat se déroulera sur 2 phases :

- 1ère phase : 1 Poule unique de 10 équipes avec rencontres aller et retour
- 2ème phase (Trophée des As) :
  - rencontres sur un même lieu et sur 1 journée. \*
  - Sont qualifiés les 4 premiers de la 1ère phase
  - ½ finales : 1 contre 4 et 2 contre 3
  - Finale : vainqueurs des ½ finales
  - Le titre de Champion de l'Ain sera décerné au vainqueur du Trophée des AS

### MOUVEMENTS

- **MONTEES EN RF3**  
L'équipe classée 1<sup>ère</sup> de la 1<sup>ère</sup> phase
- **MONTEES SUPPLEMENTAIRES**  
Les montées supplémentaires définies par la Ligue seront attribuées au vainqueur du Trophée des AS, ou bien au 2<sup>nd</sup> de la 1<sup>ère</sup> phase si le vainqueur du Trophée des AS est le 1<sup>er</sup> de 1<sup>ère</sup> phase
- **DESCENTES**  
Les 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> de la 1<sup>ère</sup> phase descendent automatiquement en DF2.
- **DESCENTES SUPPLEMENTAIRES DE RF3 :**
  - Il sera opéré autant de descentes supplémentaires en DF2 que de RF3 en DF1 en remontant le classement à partir de la 8<sup>ème</sup> place de la 1<sup>ère</sup> phase.
  - Toute situation non prévue sera examinée et traitée par le Bureau après proposition de la Commission Sportive.
- **OBLIGATIONS**  
Le groupement sportif régulièrement qualifié pour accéder à la RF3 refusant la montée n'aura pas la possibilité d'accéder à la Rf3, ni de participer au Trophée des AS la saison suivante.

## **DF2**

### **FORMULE**

Ce Championnat se déroulera sur 1 phase : 1 Poule unique de 10 équipes avec rencontres aller et retour  
L'équipe terminant 1<sup>ère</sup> est déclarée Championne de l'Ain.

### **MOUVEMENTS**

#### **MONTEES EN DF1**

- Les équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> montent en DF1

#### **DESCENTES**

Les 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> descendent automatiquement en DF3.

#### **DESCENTES SUPPLEMENTAIRES :**

Dans le cas des descentes supplémentaires de DF1, Il sera opéré autant de descentes supplémentaires en DF3 que de DF1 en DF2 en remontant le classement à partir de la 8<sup>ème</sup> place.

## **DF3**

### **FORMULE**

Ce Championnat se déroulera sur 1 phase : 1 Poule unique de 10 équipes avec rencontres aller et retour (\*)  
L'équipe terminant 1<sup>ère</sup> est déclarée Championne de l'Ain.

### **MOUVEMENTS**

#### **MONTEES EN DF2**

Les équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> montent en DF2

#### **DESCENTES**

Les 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> descendent automatiquement en DF4.

#### **DESCENTES SUPPLEMENTAIRES**

Dans le cas des descentes supplémentaires de DF2, Il sera opéré autant de descentes supplémentaires en DF4 que de DF2 en DF3 en remontant le classement à partir de la 8<sup>ème</sup> place.

## DF4

Le championnat se déroulera en fonction du nombre d'équipes engagées, nombre connu au 5 septembre de l'année en cours

- Les équipes disputeront des rencontres « aller/retour ».

### MOUVEMENTS

- Montées en DF3  
Les équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> montent en DF3

**Le sport fait  
battre le coeur de l'Ain !**

[f](#) [t](#) [You Tube](#) [www.ain.fr](http://www.ain.fr) **PROMOUVOIR mon Département 100% essentiel** **l'ain**  
Conseil général

# Règles Particulières Jeunes

communes à toutes les catégories

## ENGAGEMENTS

Ils se font par écrit sur le formulaire spécifique et doivent parvenir au Comité avant la date indiquée sur le formulaire

## QUALIFICATIONS

- Licences JC : sans limite
- **Licences JC1, JC2, JT : 5 maximum**
- **Licence JC2 : 2 max**
- Licences AS : **autorisées pour les Inter Equipes d'une CTC.**  
**Attention ! :**
  - **la licence AS n'enlève pas la famille de la licence de base**
  - **Un licencié JC –JC1 – JC2 – JT reste qualifié sous cette appellation**
- Couleurs de licences autorisées : blanc (BC) : sans limite  
**Brulages : 5 joueurs (les 5 joueurs brûlés d'une inter équipe doivent être licenciés au sein du club porteur de cette Inter Equipe)**
- pas de mixité dans les équipes de U13 à U17 sous peine de match perdu par pénalité

## MATERIEL

Le club recevant est tenu de fournir les ballons (échauffement et rencontres)

## **FORMULE**

Le championnat de l'Ain est établi en tenant compte du nombre d'équipes engagées en Pré Ligue et de leur maintien ou non dans ce championnat

***Pour tous les championnats jeunes, les équipes non qualifiées pour le championnat de ligue ne seront pas obligatoirement intégrées en 1<sup>ère</sup> série.***

***En fonction des résultats acquis en phase de brassage, la commission sportive se réserve le droit de procéder à un match de barrage dont les modalités seront précisées au regard des résultats.***

- **1<sup>ère</sup> Phase**

- La constitution des poules est réalisée par tirage au sort.
- Il y aura **N poules de 6**
- Les rencontres se déroulent en match **aller-retour (à l'exception des poules de 7)**
- La première phase se déroulera de fin septembre **à mi-décembre** afin d'effectuer un classement pour déterminer les niveaux des équipes engagées (1<sup>ère</sup> série et suivantes)
- Après la phase Championnat Ligue de brassage, les équipes du département qui ne seraient pas qualifiées pour le championnat régional réintègreront le Championnat de l'Ain

### **Le Classement**

Il sera établi en tenant compte :

- Du nombre de points
- Du point average = nombre de points marqués / nombre de points encaissés

Si, à la fin de la Phase Brassage, 2 ou plusieurs équipes sont à égalité de points, elles seront départagées en tenant compte :

- Du meilleur point average.
- En cas d'égalité de ce dernier, le calcul du point average sera effectué sur la base des résultats de toutes les rencontres que les équipes auront disputées dans la poule.

Une équipe avec des points de pénalité sera considérée comme ayant le plus faible point average

- **2<sup>ème</sup> Phase : constitution des Poules**

- **Les 1<sup>ère</sup> séries seront constituées prioritairement d'une ou de poules de 6 équipes (en fonction des redescendentes de ligue).**
- **Les 2<sup>ème</sup> séries pourront être constituées de 2 poules de 6**
- **Les 3<sup>ème</sup> séries seront constituées avec les équipes restantes.**

- **Phases Finales**

- **Pas de phases finales pour les 3<sup>èmes</sup> séries**
- **Pour les séries à 2 poules :**
  - **Demi-finales entre les 2 premières équipes de chaque poule : 1A contre 2B et 2A contre 1B**
  - **Finale entre les vainqueurs des ½ Finales**
- **Pour les séries à 1 poule :**
  - **Demi-finales entre le 1<sup>er</sup> et 4<sup>ème</sup>, et 2<sup>ème</sup> contre 3<sup>ème</sup>**
  - **Finale entre les vainqueurs des ½ Finales**

### **NB :**

- **Le titre de Champion de l'Ain est attribué au vainqueur de la finale de 1<sup>ère</sup> série**
- **Le trophée du Président est attribué au vainqueur de la finale de 2<sup>ème</sup> série**

## **ARBITRAGE**

- **1<sup>ère</sup> phase ; sous la responsabilité des clubs, sachant que les arbitres 1<sup>ère</sup> année doivent officier en priorité sur ces rencontres sous la responsabilité d'une personne référente**
- **2<sup>ème</sup> phase :**
  - **1<sup>ères</sup> série : catégorie U15 et U17 soumise à désignation (en fonction du nombre d'arbitres disponibles**

- **2<sup>ème</sup> série ; non soumises à désignation**
- Phases finales
  - ½ finales : frais d'arbitrage pris en charge par les clubs selon une caisse de péréquation
  - finales : frais d'arbitrage pris en charge par le Comité.

**OTM (½ finales et finales)**

Chaque équipe devra présenter 1 OTM.

En cas d'absence, une **pénalité financière** sera appliquée

**RESPONSABLE DE L'ORGANISATION**

Pour chaque rencontre, le groupement sportif recevant doit mettre à la disposition de l'arbitre un dirigeant assurant la fonction de responsable de l'organisation, lequel restera en contact permanent avec lui jusqu'à la fin de la rencontre.

Il pourra exceptionnellement être le marqueur ou le chronométrateur

Ce responsable majeur sera obligatoirement licencié au groupement sportif recevant et devra veiller à la bonne organisation.



## Catégorie U 13 F

## Catégorie U 13 M

### PHASE BRASSAGE

Les équipes inscrites en confirmés disputeront une **journée de championnat « JOST »** (date et lieu seront annoncés sur voie de BO) qui servira de détection et d'évaluation **pour les Commissions Technique et des Arbitres**  
**Une 2<sup>ème</sup> journée pourra être programmée en fonction du calendrier sportif**

### QUALIFICATIONS

Ages :

- années **2003-2002**
- surclassements simple par le médecin de famille : année **2004**
- **Nombre de participations par week-end sportif : 1 rencontre maximum**

### HORAIRES DES RENCONTRES

- **Semaine : jusqu'à 19h00**
- **Samedi : de 13h00 à 18h00 (tolérance de 10h00 à 11h30 pour les cas exceptionnels tels surcharge de planning)**
- **Dimanche : de 13h00 à 16h00 (tolérance le matin à partir de 10h00 pour cas exceptionnels)**
- **et selon l'horaire établi par le club recevant en absence de modification d'horaire prévue par les règlements Généraux, validés par la Commission Sportive**

### REGLEMENT DE JEU

- Temps de jeu :
  - 4 périodes de 7'
  - intervalle de 2' entre 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> période et entre 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> période
  - intervalle de 5' à la mi-temps
  - prolongation(s) de 3' avec intervalle de 2'. En cas de résultat nul, une (obligatoire) ou plusieurs prolongation(s) de 3 minutes chacune sera (seront) joué(es) jusqu'à obtention d'un résultat positif.
  - 2 temps morts en 1<sup>ère</sup> mi temps - 3 temps morts en 2<sup>ème</sup> mi temps **dont 2 maximum dans les 2 dernières minutes (voir nouvelles règles)**
- Participation : Tout joueur inscrit sur la feuille de marque doit obligatoirement participer à une période complète au cours de la 1<sup>ère</sup> mi-temps (1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> période) **sous peine de match perdu par pénalité**
- Changements de joueurs
  - Les seuls changements autorisés au cours des deux premières périodes le sont pour :
    - Remplacer un joueur blessé (le joueur soigné peut reprendre sa place, mais en remplaçant le joueur qui l'a remplacé pour sa blessure
    - Remplacer un joueur exclu pour 5 fautes ou commettant sa 4e faute.
  - Les changements sont libres en 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> période
- Joueurs absents : Un joueur inscrit sur la feuille de marque et absent au début de la 2ème période de la 1<sup>ère</sup> mi-temps ou ne pouvant participer à la rencontre pour cause de santé ou de

blessure doit être rayé avant le début de cette 2<sup>ème</sup> période. **Ce fait doit être signalé au dos de la feuille de marque et contresigné par les deux entraîneurs. Si ce n'est pas le cas, le match sera perdu par pénalité pour l'équipe fautive.**

- Capitaine : Il n'y a pas de capitaine dans cette catégorie
  
  - Attaque – Défense :
    - en attaque :
      - A. favoriser le jeu rapide afin d'éviter que la défense ne se replace
      - B. Développer le jeu en mouvement afin de limiter les aides défensives
      - C. L'utilisation des écrans sur porteur ou non porteur de balle est interdit
  
    - en défense :
      - D. favoriser le jeu « homme à homme » afin d'éviter toutes défenses statiques et repliées. Les défenses de zone et ½ terrain ou tout terrain sont Interdites.
      - E. sur le porteur de balle : pression et contrôle du porteur de balle sur tout le terrain et ½ terrain
      - F. sur non porteur de balle : suivre tous les déplacements de son joueur en interdisant tout flottement excessif
- Donc défendre en homme à homme afin d'éviter toutes défenses statiques et repliées.
- **Défense Individuelle Obligatoire**

#### MATERIEL

- **Ballons :**
  - **taille n°6 pour les masculins**
  - **taille n°5 pour les féminines**
  
- **Lignes :**
  - ligne des lancers-francs à 4 mètres du panneau, soit 0,60 mètres en avant de la ligne des lancers-francs d'un terrain normal.
  - **Le joueur peut choisir sa position avant chaque tir de lancer franc (ligne normale ou 0,60m en avant) mais ne doit pas toucher ou franchir cette ligne jusqu'à ce que le ballon ait pénétré dans le panier ou ait touché l'anneau.**

## Catégorie U 15 F

## Catégorie U 15 M

### QUALIFICATIONS

Âges :

- années **2001-2000**
- surclassements simple par le médecin de famille : année **2002**
- **Nombre de participations par week-end sportif : 2 rencontres maximum en catégorie U15 uniquement.**

### HORAIRES DES RENCONTRES

- **Semaine : jusqu'à 19h00**
- **Samedi : de 10h00 à 19h00**
- **Dimanche : de 10h00 à 16h00**
- **et selon l'horaire établi par le club recevant en absence de modification d'horaire prévue par les règlements Généraux, validés par la Commission Sportive**

### REGLEMENT DE JEU

- Temps de jeu :
  - **4 périodes de 10'**
  - intervalle de 2' entre 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> période et entre 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> période
  - **intervalle de 5' à la mi-temps**
  - prolongation(s) de 5' avec intervalle de 2'. En cas de résultat nul, une (obligatoire) ou plusieurs prolongation(s) de 5 minutes chacune sera (seront) joué(es) jusqu'à obtention d'un résultat positif.
  - 2 temps morts en 1<sup>ère</sup> mi temps - 3 temps morts en 2<sup>ème</sup> mi temps
  - **dont 2 maximum dans les 2 dernières minutes (voir nouvelles règles)**
- **Participation : il n'y a plus de règle spécifique à cette catégorie, donc :**
  - **plus d'obligation de participer à 1 période durant la 1ère mi-temps**
  - **changements libres dans toutes les périodes**
- Attaque – Défense :
  - en attaque :
    - A. favoriser le jeu rapide afin d'éviter que la défense ne se replace
    - B. Développer le jeu en mouvement afin de limiter les aides défensives.
    - C. L'utilisation des écrans sur porteur ou non porteur est fortement déconseillée.
  - en défense :
    1. favoriser le jeu « homme à homme » afin d'éviter toutes défenses statiques et repliées. Les défenses de zone et ½ terrain ou tout terrain sont Interdites. .
    2. sur le porteur de balle : pression et contrôle du porteur de balle sur tout le terrain et ½ terrain
    3. sur non porteur de balle : suivre tous les déplacements de son joueur en interdisant tout flottement excessif

Donc défendre en homme à homme afin d'éviter toutes défenses statiques et repliées.

**Défense Individuelle Obligatoire.**

### MATERIEL

- Ballons : taille **n° 6 pour les féminines et n°7 pour les masculins**

## Catégorie U 17 F

## Catégorie U 17 M

### QUALIFICATIONS

Âges :

- années : **1999-1998**
- surclassement simple délivré par le médecin de famille : année **2000 (U15)**
- surclassement simple délivré par le médecin de famille : année 2001 (U14) pour les féminines
- surclassement délivré par un médecin agréé avec accord du médecin régional : année 2001 (U14) pour les masculins
- se référer au tableau des surclassements

### HORAIRES DES RENCONTRES

- **Semaine : jusqu'à 19h00**
- **Samedi : de 13h00 à 21h00**
- **Dimanche : de 10h00 à 16h00**
- **et selon l'horaire établi par le club recevant en absence de modification d'horaire prévue par les règlements Généraux, validés par la Commission Sportive**

### REGLEMENT DE JEU

- Temps de jeu :
  - **4 périodes de 10'**
  - intervalle de 2' entre 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> période et entre 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> période
  - **intervalle de 6' à la mi-temps**
  - prolongation(s) de 5' avec intervalle de 2'. En cas de résultat nul, une (obligatoire) ou plusieurs prolongation(s) de 5 minutes chacune sera (seront) joué(es) jusqu'à obtention d'un résultat positif.
  - 2 temps morts en 1<sup>ère</sup> mi temps - 3 temps morts en 2<sup>ème</sup> mi temps **dont 2 maximum dans les 2 dernières minutes (voir nouvelles règles)**

### MATERIEL

- Ballons : taille n° **6 pour les féminines et 7 pour les masculins**

**Catégorie U 11 F**

**Catégorie U 11 M**



### **I ENGAGEMENTS**

Ils se font par écrit sur le formulaire spécifique et doivent parvenir au Comité **avant la date inscrite sur le formulaire.**

D'une phase à l'autre, de nouvelles équipes pourront être engagées.

### **II FORMULE**

2 Brassages effectués entre octobre et décembre détermineront les Poules pour une 3ème phase (Poules de 6) qui débutera en janvier.

Les rencontres se déroulent en 4 contre 4.

Les équipes sont composées de 4 joueurs minimum et 10 maximum.

La mixité est autorisée. Dans une équipe, la présence de 2 joueurs de sexe opposé est tolérée mais ils ne peuvent pas être présents ensemble sur le terrain.

Dans la mesure du possible, les équipes mixtes doivent être signalées à l'engagement des équipes, en précisant si la majorité de l'équipe est masculine ou féminine.

Un championnat mixte pourra être créé s'il y a suffisamment d'équipes mixtes engagées.

### **III QUALIFICATIONS**

- âge : années 2003 **et 2004**

- surclassement simple par le médecin de famille : année **2005**

- nombre de joueurs autorisés : licence **JC = 10 max**

licence **JC1** ou **JC2** = 3 max

licence T = 3 max

Le nombre total des licences JC1, JC2 et T ne peut être supérieur à 5

### **IV HORAIRES DES RENCONTRES**

- samedi : après 10h et avant 17h00

- dimanche : si pas d'autre possibilité avant 12h

et selon l'horaire établi par le club recevant en absence de modification d'horaire prévue par les Règlements Généraux, validation par la Commission Sportive.

### **V REGLEMENT DE JEU**

A. temps de jeu :

1. Le temps de jeu est fixé à 6 périodes de 4 minutes décomptées, avec une pause de :

\* 1 minute maximum entre les périodes 1 et 2, 2 et 3, 4 et 5, 5 et 6

\* 4 minutes maximum entre les périodes 3 et 4

2. un temps mort par équipe par groupe de 2 périodes : 1 ou 2 – 3 ou 4 – 5 ou 6

B. Participation :

\* Les nom et prénom des joueurs doivent être inscrits en entier et lisiblement.

\* Le n° de licence des Joueurs et Entraîneur(s)

\* la lettre D avant le n° de licence si le(s) joue ur(s) est (sont) surclassé(s)

Tout joueur inscrit sur la feuille de marque doit obligatoirement participer à une période complète au cours des 4 premières périodes.

Entrées en Jeu

\* elles doivent être notées à chaque début de période par une croix encadrée. **X**

\* si le joueur rentre au cours de la période, une croix non encadrée sera inscrite. X

C. Changement de joueurs :

Pendant les périodes 5 et 6, changement libre mais un joueur qui rentre devra être noté d'une croix sur la feuille de marque comme indiqué dans l'article V

En aucun cas, si le nombre de joueurs le permet, un joueur ne pourra participer aux 6 périodes et par conséquent avoir 6 croix sur la feuille de Marque.

Dans les 4 premières périodes, seuls les changements pour remplacer un joueur blessé ou exclu pour 5 fautes sont tolérés.

D. Comptage des points

1. Les points se comptent période par période avec remise à 0 à la fin de chaque période sur le tableau d'affichage mais pas sur la feuille de marque.

Au niveau du tableau, on inscrit 1 point à la fin de la période pour l'équipe gagnante.

2. En cas de score égal à la fin de la période, 1 point sera affiché à chaque équipe

E. Résultats : Pas de prolongation : un score nul est valable

Si lors d'une période, l'écart est égal ou supérieur à 15pts, arrêt du comptage du score mais pas des fautes

F. Capitaine : Il n'y a pas de capitaine dans cette catégorie

## VI MATERIEL

A. L'aire de jeu aura les dimensions d'un terrain de basketball et sera équipée de panneaux de Minibasket (arceaux à 2,60m du sol)

La ligne de lancers francs est à 4 m de la verticale de la planche.

B. Ballons : Taille n°5 - Le club recevant est tenu de fournir les ballons (échauffement et rencontres).

C. Les feuilles de marque à utiliser, doivent être celles homologuées par le Comité téléchargeables sur le Site du Comité et devront être imprimées sur une feuille :

\* blanche pour les garçons ou à majorité masculine

\* rose pour les filles ou à majorité féminine

## VII APPLICATION DES REGLES DE MINIBASKET

Le code de jeu est rédigé à partir de 4 règles de base : la sortie de balle, le dribble, le marcher, le contact.

Arbitrer, c'est faire respecter ces règles.

La sanction doit être expliquée verbalement avant même de faire les gestes qui ne viendront qu'en complément.

L'arbitrage doit être pédagogique.

Entre deux au début de chaque période.

L'aspect Jeu doit primer d'où des règles particulières en certains points :

Défense individuelle obligatoire, la défense regroupée sous les paniers est interdite.

Pas de retour en zone

Pas de comptabilisation des fautes d'équipes

Pas d'application des règles des 8 et 24 secondes.

Règle des 5 secondes avec tolérance selon le niveau des équipes

Marquer dans son panier n'est pas accepté. Le ballon est donné à l'adversaire sur les côtés à hauteur de la ligne de lancer franc. Aucun point n'est inscrit.

En cours de jeu, dans le cas où le règlement prévoit un entre deux le ballon est remis alternativement à chaque équipe (flèche).

Changement de côté de terrain à la Mi-Temps, soit entre la 3<sup>ème</sup> et la 4<sup>ème</sup> période.

**Panneau tiré en dehors de la zone restrictive compte 3 points**

**Règle des 3 secondes dans la zone réservée, objectif pédagogique (aérer le jeu)**

## VIII RESPONSABLE DE SALLE

Il n'est pas obligatoire dans cette catégorie

## IX MOUVEMENTS

Il n'y a pas de mouvement spécifique d'une saison à l'autre



## Catégorie U 9 F

## Catégorie U 9 M



Terrain	terrain dans la largeur 15 x 14
Ballon	Taille 5
Feuille de marque	Compléter N° rencontre, date, lieu, le type de rencontre. Indiquer numéro de licence, le nom et prénom et numéro de joueurs. Indiquer le nom et numéro de licence pour l'éducateur et de l'accompagnateur majeur (si besoin)
Surclassement	U7 exclusivement avec certificat médical. Justifier de 2 années précédentes de basket
Tableau de marque	Pas d'affichage du score.
Temps de jeu	6 x 4 min décomptées
Intervalle entre chaque période	1 min
Mi-temps	5 min
Temps mort	Pas de temps mort
Nombre de joueurs sur le terrain	3 contre 3
Effectif de l'équipe	6 à 10 joueurs
Effectif par opposition	3 à 5
Entrées en jeu	Les joueurs doivent entrer en jeu dans les périodes qui les concerne. Opposition A ou B
Remplacement	Autorisé à chaque période. L'entraîneur veillera à ce que tous les joueurs aient un temps égal de jeu.
Mixité	Pour les équipes filles, tolérance de 2 joueurs garçons dont 1 seul sur le terrain. Pour les équipes garçons aucune limite de joueuses filles.
Alternance Match-Jeu	Chaque opposition doit alterner une phase de match et de jeu. Soit 3 périodes de match et 3 périodes de jeu. Pendant une période de match d'une opposition (ex: débrouillés) se déroule dans le même temps une période de jeu de l'autre opposition (ex : débutants)
Jeux	Les jeux feront l'objet d'un thème à chaque journée sportive et seront définis par la commission mini.
Règlement de jeu	Défense individuelle obligatoire. Règle de l'alternance. Les règles des 3, 5, 8 et 24" ne s'appliquent pas. Pas de retour en zone. Pas de 4 fautes d'équipes Sortie pour 5 fautes personnelles Pas de prolongation en cas d'égalité Lancer-franc : Placer à mi-chemin entre le panier et la ligne des LF, le but est que l'enfant marque avec un bon geste.
Arbitrage	Dans la mesure du possible arbitrage par un jeune assisté d'un adulte. Arbitrage pédagogique en expliquant aux enfants le coup de sifflet. Les 4 violations à pénaliser : le marcher, le dribble irrégulier, le contact et la sortie du terrain
Absence	Prévenir impérativement le club recevant et trouver un arrangement pour disputer la rencontre à une autre date. Prévenir le comité.

Le MiniBasket est un jeu éducatif, il n'y a pas de championnat.

Le jeune joueur doit être heureux de jouer quel que soit son niveau. Le plaisir fidélisera les jeunes joueurs.

Toutes les règles doivent être connues de tous (joueurs, éducateurs, parents).

Toute rencontre doit se dérouler même si toutes les conditions ne sont pas remplies. Les éducateurs doivent trouver un arrangement, l'intérêt des enfants est de jouer.

Avant la rencontre, **concertation entre les arbitres et éducateurs** pour rappeler les règles essentielles et pour situer le niveau d'intervention de l'arbitrage.





Adhérents  
d'associations  
sportives

ASSOCIATIONS  
SPORTIVES

# REJOINDRE UNE BANQUE DIFFÉRENTE, ÇA CHANGE TOUT.

ADHÉRENTS ET ASSOCIATIONS SPORTIVES,  
LE CRÉDIT MUTUEL VOUS FAIT BÉNÉFICIER  
D'OFFRES EXCLUSIVES.

**Crédit Mutuel**  
**banque à qui parler**  
[www.creditmutuel.fr](http://www.creditmutuel.fr)

N° Indigo 0 825 01 02 02  
434 411044

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, SA coopérative au capital de 1 974 211 680 euros, 34 rue du Wacken, 67313 Sierck-sur-Meuse Cedex 9 – RCS 5 088 505 354, contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudenciel (ACPR), 87 rue Talbot, 75436 Paris Cedex 08, intermédiaire en opérations d'assurance sous le N° Orde 07 000 758 consultable sous [www.orias.fr](http://www.orias.fr)